

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015**  
**Procès-verbal n° 12-2015**

L'an deux mille quinze, le dix décembre, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET  
Secrétaire de séance : Madame Marie VIALLET

**1- AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de SDCI reçu en mairie le 16 octobre 2015, et de mandater Monsieur le Maire pour solliciter de Monsieur le Préfet l'étude d'un seul EPCI de Bonneval-sur-Arc à Aiton qui satisfait d'une part, à l'objectif de rationalisation du fait intercommunal de la loi NOTRe et d'autre part, permet l'érection d'une véritable intercommunalité de projet frappée du sceau de l'intérêt général.

**2- POINTS D'ARRÊT POUR LES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX NON URBAINS DE VOYAGEURS: CONVENTION COMMUNE DE VALLOIRE / DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative aux points d'arrêt pour les transports départementaux non urbains de voyageurs à intervenir avec le Département de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**3- PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE STATIONS DE TRANSFERT D'ÉNERGIE PAR POMPAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du projet de développement de stations de transfert d'énergie par pompage porté par la SOREA.

**4- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESTAURANT D'ALTITUDE DE THIMEL – HOMOLOGATION DES TARIFS POUR L'HIVER 2015/2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs du restaurant d'altitude de Thimel géré par Madame Carène THORAL dans le cadre de son contrat pour la saison d'hiver 2015/2016, annexés à la présente délibération.

**5- CESSION DE L'IMMEUBLE BATI COMMUNAL EN FRONT DE NEIGE DU TÉLÉCABINE DU CRET DE LA BRIVE ET D'UNE PARTIE DE SA PARCELLE NON BATIE D'ASSISE AU SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DE L'ÉCOLE DU SKI FRANÇAIS DE VALLOIRE**

Délibération retirée.

**6- BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget des Equipements touristiques qui consiste en des ouvertures de crédits en section d'investissement en recettes et dépenses pour 83 000 € afin de prévoir la subvention notifiée par le Conseil départemental pour la réhabilitation de la patinoire et le paiement du nouveau hammam ; et en des virements de crédits en section de fonctionnement en dépenses pour 800 € pour payer au bon compte d'imputation les frais de mise en place des emprunts pour la réhabilitation de la patinoire.

**7- ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres ci-dessous :

Sur le budget de l'eau et de l'assainissement :

Exercice 2008 :

Titre N°9000017000512 FM Promotion 83.42 €

Exercice 2009 :

Titre N°R-2-269 FM Promotion 71.38 €

Titre N°R-2-716 Résidence la Clarée 3 057.90 €

Exercice 2010 :

Titre N°R-1-264 FM Promotion 73.33 €

Exercice 2011 :

Titre N°R-2-3 Sabrina BEZILLE 3.75 €

Titre N°R-1-54 Sabrina BEZILLE 4.80 €

Titre N°R-2-3 Sabrina BEZILLE 59.45 €

**8- RENOUELEMENT CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler pour un an le contrat aidé qui permet le recrutement d'un gardien à la déchetterie avec 75 % d'aide de l'Etat plafonnée sur 22 heures hebdomadaires sur 12 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 10 décembre 2015 à 22h00.

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

